

Développement Professionnel Continu & FIF-PL : Inscription programme Automne 2019

Pour vous inscrire à une session de formation (que ce soit en DPC ou en FIF-PL), vous devez faire une double inscription :

- 1°) par courrier postal dès maintenant (en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins),
- 2°) en ligne : soit sur le site www.mondpc.fr pour une prise en charge par l'ANDPC mais nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli soit sur le site fifpl.fr pour une prise en charge par le FIF-PL (voir conditions ci-dessous).

Je soussigné(e).....
 Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....
 Adresse professionnelle complète.....

 Numéro de téléphone fixe
 Numéro de Portable (OBLIGATOIRE).....
 e-mail :
 Numéro ADELI.....

Cocher
 votre
 choix :

→ déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :

Module n°49 : **Paralysies faciales : de l'évaluation à la réhabilitation de la face paralysée.**
 Lundi 28 Octobre de 9h à 17h30 et Mardi 29 Octobre 2019 de 9h à 17h30
 Formateur : Peggy GATIGNOL, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900049 - Session 1)

Choix du
 module 49 :

Module n°50 : **Mémoire & Attention dans le cadre des pathologies développementales et acquises chez l'enfant et l'adolescent.**
 Lundi 28 Octobre de 9h à 17h30 et Mardi 29 Octobre 2019 de 9h à 17h30
 Formateur : Gilles LELOUP, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900050 - Session 1)

Choix du
 module 50 :

Module n°38 : **Intervention orthophonique auprès des jeunes présentant une dyslexie-dysorthographe : comment généraliser les acquis obtenus en intervention orthophonique par l'enfant à troubles développementaux et aider à leur transfert sur sa scolarité.** NOUVEAU THEME
 Lundi 28 Octobre de 9h à 17h30 et Mardi 29 Octobre 2019 de 9h à 17h30
 Formateur : Dominique CRUNELLE, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900038 - Session 2)

Choix du
 module 38 :

Module n°05 : **Rééducation des troubles de l'organisation temporelle chez l'enfant.** NOUVEAU THEME
 Mercredi 30 Octobre de 9h à 17h30 et Jeudi 31 Octobre 2019 de 9h à 17h30
 Formateur : Claudine DECOUR CHARLET, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900005 - Session 2)

Choix du
 Module 05 :

Module n°52 : **Orthophonie pédiatrique et psychométrie.**
 Mercredi 30 Octobre de 9h à 17h30 et Jeudi 31 Octobre 2019 de 9h à 17h30
 Formateur : Laurent LESECQ, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900025 - Session 2)

Choix du
 module 52 :

Module n°35 : **Les enjeux de l'oralité ou les troubles de l'oralité chez l'enfant et ses thérapeutiques.**
 Mercredi 30 Octobre et Jeudi 31 Octobre 2019 de 9h à 17h30 (Réf. de l'action DPC : 18171900035 - Session 3)
 Formateur : Catherine THIBAUT, Orthophoniste, Psychologue et Neuropsychologue de l'enfant.

Choix du
 Module 35 :

Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une place pour le stage de votre choix.

Les enveloppes DPC et FIF-PL pour l'année 2019 sont les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

- > pour l'ANDPC un forfait de 851,90 € par orthophoniste, qui se décompose de la manière suivante : 431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet, et 420€ pour l'ODPC (l'organisme de formation) que vous choisirez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à un seul module par an sur le site www.mondpc.fr. (Référence de l'organisme AEPVLC : 1817).

Nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli sur le site de l'ANDPC, www.mondpc.fr

- > pour le FIF-PL, un remboursement de 150 euros par jour de stage (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec 6 jours par an, somme limitée à 900 euros par an et par professionnel.

Toutes nos formations sont agréées par le FIF-PL pour 2019.

Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors du module de votre choix :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.

Fait à _____ Le _____ Signature faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».